



SNUDI-FO 31

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Après l'expérience issue de la première journée de fermeture des écoles, nous souhaitons vous relayer les informations qui sont remontées des nombreux personnels qui ont contacté le SNUDI-FO 31.

Situation générale

Alors que les consignes de confinement ont été très clairement affirmées et se sont encore renforcées, de nombreux collègues étaient présents dans leur école hier, souvent sur insistance de leur hiérarchie. Certains directeurs ont encore été convoqués à des réunions par leur IEN en dépit des recommandations explicites de tous les acteurs de la santé et de l'Etat de privilégier le distanciel.

Nous demandons que cela s'arrête et qu'il ne soit plus demandé, à aucun collègue directeur compris, de se déplacer dans son école en l'absence d'élèves.

Cette consigne doit être affirmée clairement puisqu'il s'agit d'une consigne nationale de sécurité et de santé publique.

Nous interviendrons sur les questions de continuité pédagogique ultérieurement, considérant que pour l'instant, les autorités académiques en ont convenu, ce n'est pas la priorité du moment.

Concernant le cas particulier de la garde des enfants des personnels soignants

Il nous a été indiqué à plusieurs reprises et par plusieurs interlocuteurs (hier encore lors d'un échange téléphonique avec le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines du Rectorat) que cela se ferait sur la base du volontariat. Nous demandons là-aussi que cela soit réaffirmé nettement car au niveau local, de nombreux collègues, les directeurs en particulier, ont reçu des pressions pour prendre en charge ces élèves alors qu'ils n'étaient pas volontaires.

Des collègues enseignants se sont portés volontaires. Le formidable travail des personnels hospitaliers doit sans conteste être soutenu dans le cadre de cette crise sanitaire. Cela relève effectivement d'une solidarité nationale. Elle ne saurait se restreindre aux seuls enseignants qui ont en charge les élèves lorsque les écoles sont ouvertes avec la mission d'apprentissage, ce qui compte-tenu des circonstances n'est plus le cas.

Les préfetures ont mis en place des plateformes d'appel à volontariat. Pouvez-vous nous indiquer s'il est prévu que des volontaires soient intégrés aux dispositifs de garderie dans les écoles ?

Pour tous les collègues volontaires, qu'est-il prévu pour les prémunir les personnels des risques de contamination ? Il nous apparait totalement indispensable que le matériel nécessaire soit mis à disposition (gants, gel hydro-alcoolique en quantité, masques, ...) ?

Quelles mesures seront également prises pour prémunir les élèves du risque de contamination (ce qui exposerait également leurs parents) ?

Cela pose la question du nombre d'élèves accueillis, le bon sens face à cette crise sanitaire imposant que le nombre soit le plus réduit possible, lorsqu'aucune autre solution de garde qui permettent également le confinement des élèves concernés n'a pu être trouvée.

Toutes ces conditions auront un impact sur le nombre de collègues volontaires, en particulier si la situation perdure.

Le SNUDI-FO sera au côté des personnels. Il a contacté hier et contacte aujourd'hui toutes les écoles et établissements concernés pour avoir un état des lieux précis.

Le SNUDI-FO a saisi son Union Départementale pour qu'elle interpelle le préfet et pour connaître les dispositions prises par l'Etat sur cette question de la garde des enfants des soignants et personnels indispensables à la crise sanitaire.

La décision ayant été prise, malgré l'opposition de notre organisation, de reporter les CHSCT académique et départemental, nous souhaitons pouvoir échanger très urgemment et régulièrement sur cette question.

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Christophe Lalande, secrétaire départemental du SNUDI-FO